



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023
24 mai 2023 à 19 h
CA-O

ORDRE DU JOUR		DÉC.	DIS.	INF.	CON.	MIN.
1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée L.I.P art. 61			X		1 min.
2.	Adoption de l'ordre du jour CÉ # 22-23-047	X				2 min.
3.	Adoption du procès-verbal du 26 avril 2023 CÉ # 22-23-048	X				2 min.
4.	Parole au public			X		10 min.
5.	Approbation des activités (Annexe 1) CÉ # 22-23-049	X				10 min.
6.	Don de 400 \$ de Mike Duggan pour le jardin communautaire (campagne de financement) CÉ # 22-23-050	X				3 min.
7.	Don de plus de 1 500 \$ de Ghislain Campeau (Métro Gréber) pour l'adaptation scolaire (jardin et panier de Noël) CÉ # 22-23-051	X				2 min.
8.	2 commandites pour le BBQ de fin d'année / Élèves du primaire CÉ # 22-23-052	X				2 min.
9.	Cahiers d'activités et effets scolaires 2023-2024 (Annexe 2) CÉ # 22-23-053	X				10 min.
10.	Frais PP (projets particuliers) (Annexe 3) CÉ # 22-23-054	X				10 min.
11.	Nomination prix bronze et prix mérite (engagement parental de la FCPQ) CÉ # 22-23-055	X				5 min.
12.	Coquetel dînatoire mérite scolaire au prochain CÉ CÉ # 22-23-056	X				10 min.
13.	Règles de vie 2023-2024 (Annexe 4) CÉ # 22-23-057	X				10 min.
14.	Informations 14.1 Mot de la présidente 14.2 Mot du représentant du comité des parents 14.3 Mot du membre de la communauté 14.4 Mot des représentants des élèves 14.5 Mot des enseignants 14.6 Mot de la représentante du personnel professionnel 14.7 Mot de la représentante du service de garde 14.8 Mot du représentant du personnel de soutien 14.9 Mot de l'OPP 14.10 Mot de la direction			X		30 min.
15.	Questions diverses			X		5 min.
16.	Levée de l'assemblée CÉ # 22-23-058	X				1 min.

* Quorum : L.I.P. art. 61: Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la majorité des représentants des parents.

Membres : 18

Majorité : 10

Parents : 5